

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00136

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN DEGRADE ET INDIGNE (FICHE ACTION N° 15) - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU PIG « TRAITEMENT DE L'HABITAT INDIGNE ET TRES DEGRADE »

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160318-D20160013610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN DEGRADE ET INDIGNE (FICHE ACTION N° 15) - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU PIG « TRAITEMENT DE L'HABITAT INDIGNE ET TRES DEGRADE »

Par délibérations des Conseils de Communauté du 12 décembre 2011 et du 15 avril 2013, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Traitement de l'habitat indigne et très dégradé » et a acté une participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole d'un montant de 792 700 € sur la période 2012-2015 pour l'aide à la réalisation de travaux par les propriétaires.

Inscrit dans la fiche action n°15 « requalifier le parc ancien dégradé et indigne » du Programme Local de l'Habitat 2011-2016, ce dispositif a pour objectif d'inciter les propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation pour que les logements ne portent plus atteinte à la santé ou à la sécurité de leurs occupants, permettent un confort de vie, et soient performants énergétiquement, économiquement abordables et adaptés aux modes de vie.

Une convention partenariale du présent PIG, signée le 26 mars 2012 pour la période 2012-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Département de la Loire définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention du PIG en fonction de l'avancement des opérations étant précisé que les dossiers de demande d'une participation financière de Saint-Etienne Métropole doivent avoir été déposés auprès de l'ANAH avant le 31 mars 2015.

Les opérations retenues au titre de la présente programmation concernent un propriétaire occupant pour la réhabilitation de 1 logement sur la commune de La Fouillouse et un propriétaire bailleur pour la réhabilitation de 2 logements sur la commune de Saint-Joseph.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour l'ensemble de ces projets à 9 115 € pour un montant global de travaux de 308 763 € HT.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre le propriétaire du bien et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles seront précisées les modalités de versement des participations financières.

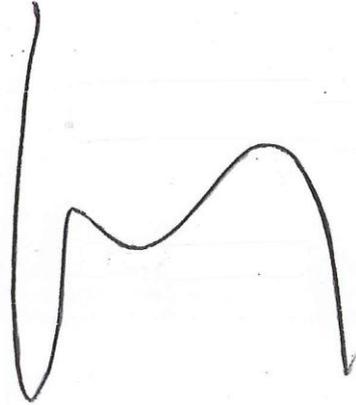
Un tableau récapitulatif de ces opérations est joint au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre du PIG Traitement de l'habitat indigne et très dégradé ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 9 115 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DU PIG « LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
ET TRES DEGRADE »**

Sur les bases des modalités de financement approuvés en Conseil de Communauté du 12 décembre 2011, définies dans la convention partenariale du Programme d'Intérêt Général « traitement de l'habitat indigne et très dégradé » et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants :

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements/ Typologie	Prix de revient prévisionnel des travaux - HT	Montant de la subvention prévisionnelle maximale Anah	Montant de la subvention Saint-Étienne Métropole	Nature des travaux/Surface des logements/Nature et montant des loyers pratiqués
M. Larbi BOUAOUINA	12 rue du Vernay LA FOUILLOUSE	Propriétaire Occupant	1 logement 1 T6	85 840 €	28 693 €	2 869 €	Etat de dégradation de 0,75 (grille de dégradation Anah = dégradation très importante). Rénovation complète d'une maison individuelle en accession à la propriété. Surface après travaux : 102m ² Classe énergétique après travaux : B
		1 propriétaire occupant	1 logement	85 840 €	28 693 €	2 869 €	

PROPRIETAIRES BAILLEURS

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements/ Typologie	Prix de revient prévisionnel des travaux - HT	Montant de la subvention prévisionnelle maximale Anah	Montant de la subvention Saint-Étienne Métropole	Nature des travaux/Surface des logements/Nature et montant des loyers pratiqués
MME Nicole MICHALET	19 rue du Bourg SAINT-JOSEPH	Propriétaire Bailleur	2 logements 2 T3	222 923 €	62 463 €	6 246 €	Etat de dégradation de 0,60 (grille de dégradation Anah = dégradation très importante). Rénovation complète d'une maison individuelle de 2 niveaux en logements locatifs. Surface après travaux : 71m ² et 108m ² Loyers : 475 € et 699 € / mois Classe énergétique après travaux : D
		1 propriétaire bailleur	2 logements	222 923 €	62 463 €	6 246 €	

